

Doc :- 15.3

Instruction judiciaire : Dépositions des témoins des manifestations et incidents : Yvon Joseph, Légasse Jacques, Morazé Julien, Lefèvre Georges, Lefèvre Louis, Talguen François, Richard Alphonse, Quédinet Olivier. Poulain Henri. 19-23 décembre 1908.

Instruction judiciaire

Copie Pièce N° 1

YVON Joseph, âgé de 48 ans, patron de goélette, entendu le 19 Décembre.

J'ai assisté à une partie seulement de l'audience du 16 Novembre. A un moment donné, comme le Président venait de donner l'ordre d'évacuer la salle en ajoutant : « il faut être poli au tribunal », M. Salomon Auguste, employé de la Morue Française, s'écria « On est plus poli que lui ».

J'ai assisté à la conférence faite le 15 Novembre dernier au Café du Midi par le sieur Vieillot. Comme celui-ci disait que l'Administrateur lui avait fait dire qu'il ne savait pas quel jour il pourrait le recevoir et comme ce sieur Vieillot ajoutait que ce n'était pas le fait d'un homme intelligent, le sieur Lenormand, Conseiller municipal, s'écria « Moulin, c'est un con ».

Légasse Jacques, âgé de 43 ans, commerçant, gérant de la Morue Française et Directeur du Frigorifique, entendu le 19 Décembre, d'abord comme témoin, ensuite comme inculpé.

J'ai assisté à la conférence de M. Vieillot le 15 Novembre dernier. Il y a été émis le vœu que le procès-verbal de la conférence serait porté à M. l'Administrateur le lendemain à une heure de l'après-midi. Tout le monde s'y est rendu. On a lu le procès-verbal et une délégation a été nommée pour porter ce procès-verbal à M. l'Administrateur. Je me suis rendu avec la foule devant l'hôtel du Gouvernement. La délégation a fait demander au Chef de la Colonie de la recevoir. La réponse affirmative venue, les membres de la délégation sont allés parler à l'Administrateur. Une demi-heure ou trois quarts d'heure après, cette délégation est revenue disant que l'Administrateur allait câbler au Ministre et d'attendre la réponse jusqu'au lendemain.

Quelqu'un avait fait courir le bruit que cette réponse arriverait avant huit heures du soir le lendemain.

Le lendemain soir, 17 Novembre, vers neuf heures moins le quart, je me suis rendu chez Erausquin, la salle était comble ; on faisait déjà beaucoup de bruit. J'ai fait mon possible pour ramener le calme, conseillant de ne pas manifester. Le sieur Talguen pourrait en témoigner. J'avais déjà dans ma poche le câblogramme de M. Louis Légasse, conseillant le calme et la confiance dans la décision du Gouvernement. Je suis parti à neuf heures et demie.

Le 16 Novembre, à deux heures de l'après midi, la foule s'est portée de l'Hôtel du Gouvernement au Tribunal. Je la suivais. En arrivant au tribunal, nous avons trouvé les portes

fermées. Dix minutes ou un quart d'heure après, ces portes ont été ouvertes ; les gens qui étaient à l'intérieur sont sortis et je suis entré avec la foule.

A ce moment le tribunal ne siégeait pas ; nous avons tous crié, moi comme les autres « Vive le liberté, Vive la loi égale pour tous ». J'ai ajouté « A bas Antonetti » et quand le juge-président est venu dans la salle, j'ai crié « Vive M. Siegfriedt, Vive le juge-Président ».

J'ai empêché le public, autant que possible, de ne pas briser la barrière contre laquelle j'étais « coincé ». Dès que le juge fut sur son siège, je fis mon possible pour calmer les gens qui étaient autour de moi.

Aussitôt le jugement rendu, la foule s'est précipitée en ville, allant en deux groupes. Je faisais partie du dernier. Devant la maison de M. Erausquin, les cris nous arrêtaient. Là, j'ai vu un pavillon américain devant lequel on criait « Vive la Liberté ». De la maison de M. Erausquin, on s'est dirigé du côté de l'Hôtel du Gouvernement. Là, aucun cri n'a été poussé. Certains auraient voulu parler à l'Administrateur qui ne reçut personne. De là, la foule s'est dirigée vers le Consulat Américain, puis vers les écoles communales, enfin devant la maison de M. Frecker. Il était trois heures et demie. J'ai quitté la manifestation à ce moment et je suis rentré chez moi.

Je tiens à dire que j'étais constamment à côté des gendarmes, que M.M. Heguy et Picandat ont également entendu les cris que j'ai proférés au Palais de justice.

DEMANDE : Au moment où vous avez pénétré dans la salle d'audience le 16 Novembre, le chapeau sur la tête et l'air agressif, n'étiez-vous pas suivi par presque tout le personnel de vos maisons ?

REPONSE : Je n'étais ni suivi ni entouré par le personnel de la Morue Française et de la Société des Frigorifiques ; Des employés de ces maisons pouvaient se trouver là sans que j'en aie connaissance.

D. - Au moment où le Président a donné l'ordre d'évacuer la salle, n'avez-vous pas opposé une résistance passive en vous faufilant comme par inadvertance derrière les rares gendarmes dont le président disposait ?

R. - Comme je vous l'ai dit tout-à-l'heure, je suis entré au tribunal après la sortie de la première foule et au moment où le juge-Président disait : « Vous êtes bien contents quelquefois d'avoir le tribunal pour juger vos affaires » ; par conséquent je n'ai pas opposé la résistance passive dont vous parlez. Je tiens à ajouter que j'étais devant les gendarmes Martel, Girerd et Anguenot qui m'ont vu pendant tout le temps de la manifestation. J'ai vu les autres, entre autres Rochet et Sérignat à la grille du Gouvernement.

D. - A l'audience du 16 Novembre n'avez-vous pas tapé énergiquement sur la barre en criant : « Liberté, nous la voulons, nous l'aurons, nous la prendrons » ?

R. - J'ai frappé en effet sur la barre en criant : « Vive le France, Vive le Liberté, A bas Antonetti ». Le tribunal, à ce moment, ne siégeait pas.

D. - N'avez-vous pas tendu le poing dans la direction du tribunal d'un air menaçant ?

R. - C'est faux.

D. - A la conférence faite au Café du Midi le 15 Novembre par le sieur Vieillot, ne vous êtes-vous pas fait particulièrement remarquer par des interruptions telles que celles-ci, destinées à exciter les assistants : « Liberté, nous voulons la Liberté » ?

R. - J'ai crié comme les autres « Vive la Liberté ».

D. - Le 16 Novembre, au moment où la foule est venue au tribunal, ne marchiez-vous pas en tête des manifestants ?

R. - C'est faux, je suis arrivé au tribunal avec le milieu de la manifestation. J'ai rencontré les gendarmes qui revenaient du tribunal devant l'école communale des filles. Il y avait déjà beaucoup de monde au tribunal et il n'y avait pas besoin de moi pour les exciter.

D. - Ne marchiez-vous pas en tête de ces manifestants, après l'audience, au moment où ils se sont dirigés vers le Gouvernement ?

R. - Ainsi que je l'ai déclaré précédemment, je suis arrivé devant la maison de M. Erausquin juste au moment où paraissait le drapeau américain. Je ne me suis pas rendu un des premiers au Gouvernement ainsi que pourront le constater les gendarmes Martel, Anguenot et Sérignat.

D. - Du moins vous marchiez en tête de ces manifestants quand ils ont quitté l'hôtel du Gouvernement drapeau américain en tête ?

R. - C'est absolument faux car la chose qui m'a le plus attristé c'est le déploiement de ce drapeau en guise de pavillon de Liberté.

D. - Cependant cette manifestation avec le drapeau américain n'avait-elle pas été projetée plusieurs jours avant l'audience ?

R. - Je n'en ai pas eu connaissance, je crois qu'elle a été spontanée. Je ne sais pas.

D. - Le sieur Goulain Alfred a fait la déclaration suivante : « J'ai assisté à l'audience du 16 Novembre dernier. A un moment donné, M. Jacques Légasse a montré à plusieurs reprises le poing au tribunal d'un air menaçant et a donné des coups de poing sur la barrière séparant le public de l'endroit réservé aux juges et aux avocats en s'écriant : « on aura l'école libre par force ».

R. - C'est faux, ainsi que je l'ai déclaré précédemment et ainsi que pourront le déclarer les gendarmes. J'ai bien frappé sur la balustrade mais je n'ai montré le poing à personne. Dans ce moment là, M. Héguy était au tribunal et pourra le dire. Je ne crois pas avoir vu Goulain de toute la journée.

D. - Il est cependant bien acquis que vous avez marché derrière les manifestants qui arboraient le drapeau américain. Dans quel but avez-vous participé à cette manifestation ?

R. - Comme je l'ai dit précédemment, la chose qui m'a le plus écoeuré dans toutes ces affaires, c'est le déploiement du drapeau américain. Si j'ai marché derrière les manifestants, c'est pour réclamer la Liberté comme tous les Français.

D. - Sous le prétexte d'une manifestation en faveur de la liberté d'enseignement, vous vous êtes ainsi ouvertement et sciemment révolté contre la décision de l'Autorité Supérieure qui a refusé aux sieurs Le Hors et Vieillot l'autorisation d'ouvrir une école libre comme elle en a le droit ? Si cette décision ne satisfaisait pas ceux qu'elle concernait, il leur était loisible de l'attaquer par les voies de droit, mais il n'était permis à personne de provoquer une émeute antipatriotique ou d'y prendre part. Dans quel but avez-vous

pris part à cette émeute ou aux faits qui l'ont précédée, provoquée, facilitée ou accompagnée ?

R. - Je n'ai jamais pensé qu'en demandant la liberté comme tous les Français, je pouvais me révolter contre l'autorité supérieure. Voilà vingt huit ans que je suis dans la colonie et personne n'a rien à me reprocher.

Comme je l'ai dit précédemment, je n'ai jamais assisté à une manifestation antipatriotique et n'y assisterai jamais. Je suis Français et je veux rester Français.

D. - La meilleure façon de le prouver était de vous abstenir d'aller derrière des manifestants qui marchaient drapeau américain en tête ?

R. - Comme je l'ai déjà dit, tout le monde a pris ce pavillon comme emblème en faveur des écoles libres.

D. - Alors vous pensez que le pavillon français n'est pas l'emblème de la liberté au même titre que le pavillon américain ?

R. - En ce qui concerne l'instruction, les américains sont libres d'envoyer leurs enfants là où il leur semble bon. Les parents ont le choix des écoles et il y en a de toutes sortes aux Etats-Unis.

D. - Cependant les écoles communales de Saint-Pierre telles qu'elles existent répondent à tous les besoins ?

R. - Ce n'est pas mon avis car j'ai été obligé d'envoyer un enfant poursuivre ses études au Canada et puisqu'on a parlé de liberté plus haut, chaque père de famille devrait avoir le droit d'envoyer ses enfants à l'école de son choix, ce que j'appelle la liberté de conscience et la vraie liberté.

Nous faisons observer au témoin qu'il ne s'agit pas de liberté de conscience, mais d'une révolte contre la loi à laquelle doivent se soumettre tous les citoyens conscients de leurs devoirs.

Nous ajoutons que nul Gouvernement plus que le Gouvernement de la République Française n'est respectueux de la liberté de conscience.

D. - Tout ou partie des employés de la « Morue Française » ou de la « Société des Frigorifiques » n'avait-elle pas reçu l'ordre ou l'invitation d'assister aux manifestations des 15, 16 et 17 Novembre dernier ?

R. - Nous sommes très respectueux de la loi ; nous ne nous sommes jamais révoltés contre elle, mais nous voulons une loi égale à tous les Français et non un décret royal d'Adam et Eve.

En ce qui concerne les employés de la « Morue Française » et de la « Société des Frigorifiques », je ne leur ai jamais donné d'ordre d'aller à la manifestation. Le 16 je me trouvais sur le slip ; le forgeron me demanda la permission pour l'après midi ; je la lui accordée (sic). Le lundi suivant il vint me trouver et me dit : « Je croyais que vous m'auriez payé l'après midi du 16 Novembre dernier ». Je lui répondis « Pourquoi ? vous avez été faire la noce et votre après midi ne vous sera pas payée » ; Cette après midi ne lui fut pas payée ainsi que je pourrai le prouver par les Livres de « La Morue Française ». Cet employé s'appelle Cadoret.

Nous faisons observer au témoin que la loi dans un sens général comprend aussi bien les décrets que les lois elles-mêmes et que tous les citoyens français doivent être aussi respectueux des décrets que des lois en vigueur et s'abstenir

de toute révolte contre ces décrets et contre les décisions de l'autorité supérieure prises par application des dits décrets.

Nous invitons à ce moment M. Jacques Légasse à répondre non plus comme témoin mais comme inculpé d'avoir à Saint-Pierre, le seize novembre mil neuf cent huit, dans la salle du tribunal correctionnel, lors des débats de l'affaire Ministère public contre Le Hors et Vieillot : 1° - outragé par paroles et gestes M.M. Siegfriedt et André, magistrats, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, délits prévus et punis par les articles 222 et 223 du code pénal ;
2° - outragé par paroles M. Antonetti, magistrat de l'ordre administratif à l'occasion de ses fonctions, en criant « A bas Antonetti » délit prévu et puni par l'article 222 du code pénal.

R. - Je nie avoir outragé M.M. Siegfriedt et André, soit par paroles, soit par gestes, le 16 Novembre dernier dans la salle du tribunal correctionnel, lors des débats de l'affaire Le Hors et Vieillot.

Quand j'ai tapé sur la barre, je croyais que c'était fini et j'ai crié « Vive la France, Vive M. Siegfriedt, Vive le juge-président ». Depuis vingt-huit ans que je suis à Saint-Pierre, j'ai été et je suis actuellement encore un des amis de M. Siegfriedt. Il a rendu des jugements en ma faveur et en ma défaveur et le lendemain de ces jugements, nous étions aussi bien qu'avant.

En ce qui concerne M. Antonetti, je n'ai jamais voulu l'outrager comme magistrat de l'ordre administratif.

D. - En quelle qualité l'avez-vous outragé ?

R. - Comme civil ne faisant plus fonctions de magistrat à Saint-Pierre.

MORAZE, Julien, âgé de 30 ans, gérant de commerce, entendu le 19 Décembre. Ce témoin n'a fait aucune déclaration digne d'intérêt.

Georges LEFEVRE, âgé de 38 ans, forgeron, entendu le 19 Décembre.

D. - Le sieur Richard, bedeau, ne vous a-t-il pas dit en présence de M.M. Hégué et Thélot, que le 16 ou le 17 Novembre, le sieur Jacques Légasse lui a fait demander par deux enfants de sonner le tocsin ?

R. - Autant que je me rappelle le sieur Richard a bien dit que Jacques Légasse lui a fait demander de sonner les cloches. Il a ajouté en notre présence qu'il avait été trouver « le grand mât ». En la circonstance c'était l'abbé Frappart qui, d'après Richard, a défendu de sonner les cloches.

D. - Pourquoi Jacques Légasse voulait-il faire sonner les cloches ?

R. - Je ne sais pas, Richard ne me l'ayant pas dit. J'ai compris que Jacques Légasse voulait faire sonner les cloches pour manifester. J'ignore le nom des personnes qui sont allées trouver Richard de la part de Jacques Légasse. Je crois me souvenir que le bedeau a parlé de deux enfants.

LEFEVRE Louis, âgé de 33 ans, armateur, premier adjoint au Maire de Saint-Pierre, entendu le 20 Décembre.

Le 15 Novembre, j'ai assisté à la conférence faite par M. Vieillot au Café du Midi, muni d'un pouvoir du Maire pour la police de la salle. Au début de la conférence, je fus demandé par M. Vieillot pour faire partie du bureau. Je refusai, donnant comme motifs que j'avais à m'occuper de mettre l'ordre dans la salle. M. Vieillot informa le public des motifs de mon refus de faire partie du bureau. J'allai constater que l'agent et le commissaire de police étaient dans le corridor. J'ai assisté à la conférence dans la salle qui donne accès à la scène. Durant la conférence, je n'ai ni vu ni entendu des personnes outrager des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire. Il n'y eut aucun trouble et tout le monde se retira en criant « Nous voulons la liberté, nous voulons les écoles ».

D. - Le 16 Novembre dernier dans l'après midi, au moment où le tribunal fut envahi, ne vous trouviez-vous pas au premier rang des manifestants ? N'avez-vous pas conservé ostensiblement votre chapeau sur la tête et le Président n'a-t-il pas été obligé de vous inviter au respect du lieu et de vous ordonner de vous découvrir ?

R. - Lorsque les portes s'ouvrirent, il y avait déjà plus de cinquante personnes à rentrer avant moi. Je ne me souviens pas avoir entendu le Président m'inviter à me découvrir. Je ne me souviens même pas avoir conservé mon chapeau sur la tête en entrant. J'étais très étonné lorsque je suis entré, à peu près par le milieu de la salle, d'apercevoir les juges. Je pensais que l'audience n'était pas commencée et si toutefois j'ai conservé mon chapeau sur la tête, ce n'est pas dans l'intention de manquer de respect au tribunal.

A l'audience je n'ai cessé d'engager les manifestants à garder le calme et si le calme a été établi, si le jugement a été rendu, c'est grâce à moi. J'étais à côté du gendarme Girerd qui pourrait témoigner probablement de ces faits.

Avant l'audience, j'ai été prévenue que la manifestation se rendait sur la place du gouvernement. J'y allai donc et en arrivant, je chargeai l'agent Talguen d'aller prévenir le Maire de ce qui se passait et, si le Maire ne pouvait pas descendre, de lui demander de vouloir bien me charger d'agir en ses lieu et place. L'agent Talguen me répondit « Je suis appelé au tribunal comme témoin, mais je vais faire votre commission au Maire ». J'ai attendu l'arrivée du Maire en restant avec la manifestation. Je certifie en outre que depuis le commencement jusqu'à l'arrivée au tribunal, je n'ai entendu aucune parole séditieuse.

D. - Le 16 Novembre dernier, après l'audience vous vous êtes fait le porte-paroles de la foule pour demander une nouvelle entrevue à l'Administrateur. Sur le refus de celui-ci de recevoir une délégation de la part des personnes qui manifestaient avec le drapeau américain, n'avez-vous pas répondu au maréchal-des-logis Rochet ces paroles textuelles « S'il ne veut pas nous recevoir, on va manifester avec violence » ?

R. - Je n'ai pas répondu exactement cela. J'ai pu dire que la foule allait manifester avec violence, par les cris qu'elle proférait. Je n'ai pas dit au brigadier de gendarmerie Martel « Veuillez faire dire à l'Administrateur que la population est disposée à se mettre sous la protection du pavillon américain si on ne lui donne pas satisfaction ».

A la sortie du tribunal, je suis allé directement au cercle sans me mêler à la manifestation. La foule arriva sur la place de l'Eglise. Je pus entendre, de l'intérieur du café Erasquin, tout le monde crier « Il nous faut un pavillon américain, un emblème de liberté ». Je vis bien des personnes se diriger de tous les côtés. Environ vingt minutes plus tard,

je vis la foule se diriger par la rue de Sèze, dans la direction du Sud. Je me trouvais à ce moment avec M.M. Letouzé et Lebiguais. Après le passage de la foule, nous sommes restés quelques minutes au café et je priai M.M. Letouzé et Lebiguais de venir voir ce qui se passait. En arrivant au coin de chez Mme Minier, je vis le drapeau américain ; je ne sais qui le portait. La foule se dirigeait vers le Gouvernement en chantant la Marseillaise. Je me suis mis à courir et je me trouvai presque arrivé en tête de la manifestation avant qu'elle parvienne au coin du Trésor. J'invitai les manifestants à amener leur pavillon et à être calmes. Je ne fus pas écouté. Je demandai à plusieurs personnes si on voulait bien aller prévenir M. Norgeot, Maire. Je continuai donc avec les manifestants, en les exhortant au calme, jusque sur la place du Gouvernement.

Arrivé là, je continuai à inviter la population à être calme. On me répondit « Faites demander à M. l'Administrateur s'il veut recevoir une délégation ». Je m'adressai donc au maréchal-des-logis Rochet le priant de vouloir bien communiquer cette demande de la foule à l'Administrateur. J'attendis la réponse que je communiquai aussitôt à la foule. La réponse fut la suivante « L'Administrateur ne veut pas recevoir de délégation attendu qu'il en a reçu une il y a une heure et il prie la foule de vouloir bien attendre la réponse promise à la première délégation ». Je communique donc cette réponse à la foule. Il me fut répondu par tout le monde « Veuillez donc faire savoir à l'Administrateur que nous venons protester contre le jugement ». Le maréchal-des-logis en fit part à l'Administrateur qui me fit dire « Vous êtes premier adjoint et comme tel vous devez assurer le calme ». Je priai le maréchal-des-logis de vouloir bien faire savoir à M. l'Administrateur que c'était ce que je m'efforçais de faire depuis le commencement. Les manifestants disaient à chaque instant « Nous allons continuer à manifester si on ne nous donne pas raison ». J'ai pu communiquer cette réponse là au maréchal-des-logis, je ne m'en souviens pas, mais je déclare que j'étais tout à fait en dehors de la manifestation et que si j'y ai assisté, c'était pour arriver à calmer la foule. Je puis faire certifier par plus de vingt témoins qu'en quittant le Gouvernement, j'ai crié « Surtout pas de mauvaises paroles et ne manifestez pas avec violence ». A ce moment j'ai quitté les manifestants. Je suis allé au café du Midi et j'ai prié l'agent Talguen d'aller prévenir immédiatement le Maire et de lui demander s'il pouvait descendre au Café du Midi. Mon intention était de m'entendre avec le Maire pour arrêter la manifestation. L'agent Talguen vint me prévenir que le Maire descendait immédiatement. Le Maire descendu, nous ne vîmes plus les manifestants ; je croyais que c'était fini. Le lendemain j'ai appris que ces manifestants avaient fait le tour de la ville.

Le Maire resta avec nous environ une demi-heure et me quitta pour aller trouver l'Administrateur.

Le lendemain soir, les manifestants vinrent au Café du Midi et aux alentours. J'ai fait tout mon possible pendant une heure et demie pour les prier de se retirer. Je fus écouté ; ils se dispersèrent. C'est alors que sachant que les fonctionnaires étaient convoqués au Gouvernement pour se mettre en garde contre les manifestants, je fis prévenir M. l'Administrateur de ce que j'avais fait en lui faisant savoir que les manifestants se retiraient dans le plus grand calme.

J'ai su plus tard que le pavillon avait été pris avec la gaulle au siège de la Société Marie Lefèvre et Cie où j'habite. Je suis l'un des associés.

Je n'ai qu'à protester contre le fait de la part des manifestants d'être allés prendre ce drapeau sans aucune autorisation et contre ces manifestations antipatriotiques.

C'est tout ce que je puis vous dire au sujet des événements des 15, 16 et 17 Novembre dernier.

D. - Au moment où les manifestants sont venus au Palais de Justice, vous marchiez à leur tête ?

R. - Je n'étais pas en tête, mais j'étais parmi les premiers. Je m'attendais toujours à rencontrer le Maire que j'avais fait prévenir de ce qui se passait. Je ne venais pas au tribunal dans l'intention de manifester personnellement.

D. - Cependant n'avez-vous pas crié à l'audience « A bas Antonetti » ?

R. - Non je n'ai proféré aucun cri au tribunal. J'ai entendu crier « Vive la liberté, vive les écoles ».

J'ajoute que j'ignorais qu'il me fut possible d'intervenir pour faire disperser les attroupements sans avoir l'autorisation du Maire qui était à Saint-Pierre et la preuve c'est qu'à trois reprises, la première le soir de la conférence du 15 Novembre, je me suis fait délivrer une autorisation pour assurer l'ordre, et que le jour de la manifestation du 16 Novembre, avant d'aller au tribunal, je priai l'agent Talguen de demander au Maire s'il voulait bien que je le représente pour disperser les manifestants. Au retour du tribunal, j'ai également prié Talguen d'aviser la Maire que la manifestation se trouvait près du Café du Midi et de vouloir bien y descendre ou de m'autoriser à agir en ses lieu et place. J'avais l'écharpe dans ma poche mais je ne l'ai pas ceinte, pensant que je n'avais pas le droit de le faire avant d'avoir reçu du Maire l'autorisation d'agir à sa place.

D. - Au moment où le pavillon américain fut amarré à la gaule dans la rue vers votre magasin, ne vous teniez-vous pas près de ce pavillon à un ou deux mètres ?

R. - Non je me trouvais chez Erausquin en compagnie de Le touzé, Lebiguais, Gauvain et d'autres.

D. - Comment se fait-il que ce drapeau américain ait été sorti de chez vous ?

R. - C'est à mon insu. Je n'avais donné l'ordre à personne, pas plus à mon employé Epaulé qu'à un autre de donner ce pavillon américain ; je n'avais invité personne à le donner et je n'avais donné l'autorisation à personne de s'en servir ou de le demander chez moi. C'est seulement plus tard que j'ai appris qu'il avait été sorti de la maison et qu'on s'était servi de la gaule de pavillon de la maison Lefèvre et Cie.

D. - N'avez-vous pas voulu faire signer à votre employé Epaulé un papier constatant que vous ne lui avez pas donné l'ordre de donner ce pavillon ?

R. - Non

D. - La manifestation avec le drapeau américain n'avait-elle pas été préparée quelques jours avant l'audience ?

R. - Je n'en ai pas entendu parler, mais je ne crois pas.

Nous faisons connaître au témoin que cette manifestation avec le drapeau américain avait été si bien organisée à l'avance que plusieurs jours avant l'audience l'Administration était prévenue qu'elle devait avoir lieu.

D. - Avant qu'on aille prendre le drapeau américain chez vous, n'avez-vous pas dit dans la rue ou ailleurs à un ou plusieurs manifestants « Il y a un drapeau américain chez moi, vous trouverez un drapeau américain chez moi » ?

R. - Non, c'est faux.

D. - Qui a eu le premier l'idée de manifester avec le drapeau américain ?

R. - Je ne sais pas.

D. - Pouvez-vous donner les noms de ceux qui ont crié devant le Café du Midi « Il nous faut un drapeau américain » ?

R. - La foule poussait ces cris là. Je n'ai remarqué personne en particulier.

D. - Quand les manifestants se sont dirigés du côté du Gouvernement, drapeau américain en tête et quand ils sont repartis avec ce drapeau, vous marchiez au premier rang ?

R. - Quand les manifestants se sont dirigés du côté du Gouvernement pour la première fois après l'audience, je les ai rejoints seulement au coin du Trésor où je les ai exhortés à amener leur pavillon et à être calmes. Avant de les rejoindre je les ai entendu chanter la Marseillaise. Pour aller du coin du Trésor au Gouvernement, j'étais parmi les manifestants et non à leur tête. Quand ils ont quitté le Gouvernement, je suis allé avec eux, mais je n'étais pas au premier rang. J'étais sur le côté de la manifestation. Je me rendais au Café du Midi d'où je ne suis sorti qu'au moins deux heures plus tard.

Au moment où le Procureur de la République causait avec Me Gauvain sous les fenêtres de l'Imprimerie, j'aperçus plusieurs enfants qui étaient baissés, je ne sais pas ce qu'ils ramassaient. Un objet, une pierre ou de la neige, a été lancé dans la direction de la foule qui se trouvait entre les enfants et le Procureur.

Le lendemain j'ai entendu dire qu'un caillou avait été lancé dans la direction du Procureur. Je ne puis donner le nom des enfants.

TALGUEN François, âgé de 39 ans, agent de police, entendu le 21 Décembre.

Le 16 Novembre au soir j'étais dans le jardin attenant à l'Hôtel du Procureur de la République lorsque les manifestants sont passés en criant «C'est l'école qu'il nous faut » j'ai reçu au genou un caillou lancé par une personne dont j'ignore le nom. Je suis parti de l'Hôtel du Procureur à huit heures et demie ; le maréchal-des-logis Rochet, le gendarme Mauffroy et moi avons essayé d'arrêter les manifestants que nous avons rejoints vers le commissariat de police. Le maréchal-des-logis le nommé Larramendi Francis qui tenait un clairon et lui a demandé s'il avait l'autorisation d'en jouer. Le sieur Miller William répondit « oui, nous avons l'autorisation et nous allons jouer ».

Parmi ces manifestants, j'ai remarqué les sieurs Simon, porteur de pain chez Jean-Baptiste Légasse, Pierre Lefèvre, menuisier, les deux Foliot, voiliers.

RICHARD Alphonse, âgé de 56 ans, sacristain, entendu le 22 Décembre.

D. - N'avez-vous pas dit devant M.M. Georges Lefèvre, Héguy et Thélot que le 16 ou le 17 Novembre, M. Jacques Légasse vous a fait demander par deux enfants de sonner les cloches ?

R. - Plusieurs enfants, entre autres un jeune Massé, sont venus le 16 ou le 17 Novembre et m'ont demandé de sonner les cloches. Je leur demandai qui voulait faire sonner les cloches.

Ils me répondirent « Tout le monde et M. Légasse, c'est pour rallier le monde ».

D. - Ces enfants vous ont-ils dit dans quel but on voulait rallier le monde ?

R. - Non, j'allai aussitôt au presbytère où je rendis compte à M. l'abbé Frappart de la demande qui venait de m'être faite. Il me dit « Je ne suis au courant de rien, ne sonnez pas les cloches ». Je repartis à l'église aussitôt.

D. - Quel est le membre de la famille Légasse qui vous a fait faire la demande dont il s'agit, par les enfants ?

R. - Ils ne me l'ont pas dit. Il se peut que j'aie répété la chose en présence de M.M. Georges Lefèvre, Héguy et Thélot ; mes souvenirs ne sont pas très précis.

QUEDINET Olivier, âgé de 49 ans, commerçant, entendu le 22 Décembre.

Le jour de l'arrivée de « l'Amiral Aube » le sieur Lechevallier Emmanuel, alors qu'il était chez moi au magasin, m'a dit ce qui suit « Je travaille depuis quelque temps à la Morue Française. Le 16 Novembre, jour des manifestations, les personnes qui travaillaient à la journée pour cette société ont eu congé pour aller manifester ; il leur a été promis un supplément de solde d'un franc par jour à cet effet ».

D. - Le sieur Le chevalier vous a-t-il dit quel gérant de la Morue Française leur avait donné congé le jour de la manifestation et leur avait promis un supplément de solde ?

R. - Autant que je puisse me rappeler, il a dit que c'était Jacques Légasse. Du reste c'est Jacques Légasse qui s'occupe des journaliers et Lechevallier m'a dit qu'il allait aller trouver Jacques Légasse pour se faire solder.

POULAIN Henri, âgé de 44 ans, horloger, entendu le 22 Décembre.

J'ai assisté à une partie seulement de l'audience du 16 Novembre dernier. A un moment donné, après que le Président, s'étant adressé aux assistants, eut dit « vous criez comme des sauvages » ou « ne criez pas comme des sauvages », M. Auguste Salomon, Comptable à la Morue Française s'écria « Nous ne sommes pas si sauvages que vous » en s'adressant au Président.

Le 16 Novembre dernier, vers, quatre heures du soir environ, sur la place du Gouvernement, près du Trésor, j'ai entendu crier très fort « A bas le drapeau français ». Je ne puis vous dire qui a proféré ces cris. Ils sont partis de la tête de la manifestation près du drapeau américain.

VIEILLLOT , instituteur sera entendu dans l'après-midi du jeudi 24 Décembre.